

**COMMISSIONS DE SELECTION
PROFESSIONNELLE**

ANNEE 2018

CATEGORIE B - PROCES-VERBAL

Collectivité : Communauté de communes Bruyères Vallons des Vosges

La commission de sélection professionnelle au grade d' **Assistant d'enseignement artistique Principal 2ème classe** s'est réunie le **31/01/2018**, au Centre de Gestion à EPINAL.


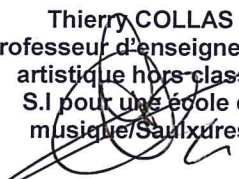
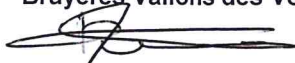
Heure d'ouverture de la sélection : 11h15

Le candidat a été invité à se présenter, devant la commission, par courrier en date du 27/12/2017.

Après étude du dossier et audition du candidat, la commission déclare le ou les agent(s) figurant sur la liste ci-dessous, dressée par ordre alphabétique, apte(s) à être intégré(s) au grade **d' Assistant d'enseignement artistique Principal 2ème classe**:

NOM - PRENOM
MARCHAL Sylvie

Fait à EPINAL, le 31 Janvier 2018

	Président	Personnalité qualifiée	Fonctionnaire appartenant à la catégorie hiérarchique A
Les membres de la commission de sélection professionnelle :	<p>Elisabeth GRASSER Vice- Présidente du Centre de Gestion</p> 	<p>Thierry COLLAS Professeur d'enseignement artistique hors classe S.I pour une école de musique/Saulxures</p> 	<p>Daniel THIEMONGE Assistant d'enseignant art pal de 2^{ème} cl. Communauté de communes Bruyères Vallons des Vosges</p> 

Affiché dans la commune/établissement le : 5 février 2018

Publié sur le site internet de la commune/établissement le : 5 février 2018

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de 2 mois à compter de son affichage